

DÉCISION DU MAIRE

Systemes d'Information
Linda CHABRERIE
Décision n° DEC_2024_030

Objet : Contrat de maintenance et assistance du matériel et logiciels Apple du service Communication par la société MC SERVICE

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT l'intérêt d'une maintenance du matériel Apple et d'une assistance des logiciels Apple du service de la communication.

DÉCIDE :

Article 1 : Un contrat de maintenance/assistance du matériel et des logiciels Apple du service communication sera signé avec la société MC SERVICE 27 rue Michel Ange « Parc Elysée » 91026 Evry-Courcouronnes Cedex. Ce contrat sera conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. Il sera renouvelé par tacite reconduction sans pouvoir toutefois excéder trois ans.

Article 2 : Le montant de cette maintenance/assistance annuelle sera de 1 800,00 € HT (mille huit cents euros), soit 2 160,00 € TTC (deux mille cent soixante euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figureront au budget 2024 et aux budgets suivants.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

S²LOW

ID : 091-219104791-20240221-DEC_2024_030-AU